

Outre l'apport en matière ligneuse, les forêts sont avant tout des écosystèmes supportant une riche diversité biologique. La préservation de ce patrimoine écologique est à son tour essentielle à la stabilité et au maintien des rôles, des fonctionnalités et des services rendus par ce même écosystème.

Le règlement 291-2025 de la MRC des Sources encadre certaines dispositions en ce qui concerne les sites d'intérêt environnementaux et écologiques de la MRC des Sources. Voici quelques définitions, bonnes pratiques et références en ce qui concerne ces sites exceptionnels que l'on retrouve sur le territoire.

Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)

Le terme écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) réfère à trois catégories : les forêts rares, les forêts anciennes, les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables, ou à une combinaison de deux ou de trois de ces catégories. Les écosystèmes exceptionnels (EFE) présents sur le territoire sont les suivants : aulnaies, érablière argentée, érablière à tilleul et frêne blanc.

Carte des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)

Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)

Fiche de vulgarisation réalisée par les groupements forestiers du Québec



Espèce à statut particulier, la Polémoine de Van Brunt



L'habitat où la Polémoine de Van Brunt pousse est essentiellement dans les prairies humides, les marécages arbustifs et dans les endroits mal drainés en forêt et près des cours d'eau.

On la retrouve essentiellement au Centre-du-Québec et en Estrie. Selon le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, cette espèce s'est raréfiée en raison de certaines pratiques comme la construction de chemins forestiers, la modification du drainage, la villégiature, et dans une moindre mesure, la succession végétale et la circulation de véhicules hors route.

Le règlement 283-2024 encadre certaines pratiques pour réduire l'impact des activités sylvicoles sur cette espèce.

- Une bande de protection de 20 mètres doit être respectée autour d'une occurrence.
- La machinerie n'est pas permise dans la bande de protection, puisque le rhizome de cette plante peut être endommagé par la machinerie, même en condition de sol gelé.

Définitions

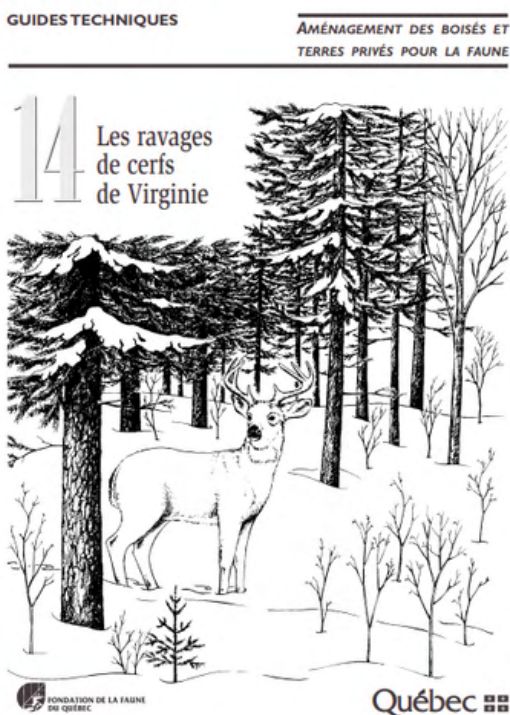
Occurrence : concentration de plantes à un endroit précis.

Rhizome : partie souterraine horizontale d'une plante vivace, qui lui sert à accumuler des réserves pour survivre à l'hiver.



Les habitats fauniques

La définition d'un habitat faunique selon le MELCCFP est un lieu naturel ou plus rarement artificiel, qui est occupé par une espèce ou un groupe d'espèces fauniques. Celles-ci y trouvent les éléments nécessaires à leur survie et à leurs besoins fondamentaux en matière d'abri, d'alimentation et de reproduction. Il est donc important de conserver le plus possible ces environnements pour diminuer l'impact sur ces espèces vulnérables.



Pourquoi offrir un habitat adéquat au cerf de virginie est une bonne pratique ?

Selon le guide technique de l'aménagement des ravages du cerf de virginie de la Fondation de la faune du Québec et de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, il est reconnu qu'un habitat de qualité amoindrit les problèmes de déprédation en forêt et sur les milieux agricoles, et ce, même à des densités élevées de cerf de Virginie.



Les bonnes pratiques pour conserver l'habitat d'espèces fauniques vulnérables sont les suivantes :

- Diversifier les essences forestières (feuillue et résineuse);
- Conserver des débris forestiers au sol;
- Conserver des arbres morts;
- Éviter le nettoyage intensif des boisés;
- Favoriser différentes strates d'âge du boisé;
- Conserver des arbres et arbustes fruitiers;
- Éviter de drainer un milieu humide.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les EFE où vous aimeriez connaître les subventions disponibles pour vous soutenir dans les efforts de conservation des éléments sensibles de votre boisé, nous vous encourageons à en discuter avec votre ingénieur forestier, ou tout simplement vous informer sur le site de [l'Association forestière du sud du Québec](#).

À lire absolument :

- [Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée](#)
- [Aménager son boisé en maintenant les milieux sensibles et la biodiversité](#)

Pour information :

MRC des Sources - [Département d'aménagement du territoire](#)
309, rue Chassé
Val-des-Sources (Québec) J1T 2B4
+1 (819) 879-6661

Ce projet a été rendu possible grâce à la participation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts

